

La situation sanitaire du pays liée au coronavirus Covid-19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels. Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de nos accueils Léo Lagrange sur Margny-lès-Compiègne dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

1. LES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus



Il convient notamment de respecter :

- Le lavage des mains. Il est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable. Le papier jetable doit ensuite être jeté dans les poubelles destinées aux déchets souillés.
- Le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public » est obligatoire pour les personnels Léo Lagrange, sur tous les temps d'accueils des enfants (masques fournis par Léo Lagrange)
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs à partir de six ans dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives ...) dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.
- Pour les enfants en école maternelle, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les enfants présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et s'ils sont en capacité d'en porter un.

L'aération des locaux doit être la plus fréquente possible et doit durer 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés, le matin avant l'arrivée des mineurs, entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libre, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures.

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- Mouchoirs à usage unique, fournis par Léo Lagrange
- Sacs poubelle à liens coulissants, présents dans les écoles et fournis par la mairie
- Savon liquide fourni par Léo Lagrange
- Gel hydroalcoolique, fourni par Léo Lagrange
- Serviettes en papier à usage unique, fournies par Léo Lagrange
- Spray désinfectant virucide, fourni par Léo Lagrange

2. LES MODALITES D'ACCUEIL

➔ **PERISCOLAIRE MATIN** : *(Aux heures habituelles, uniquement pour les enfants scolarisés)*

2 animateurs par accueil (ce taux d'encadrement sera modifié selon les nombres d'enfants accueillis), arrivent le matin 15 minutes avant l'ouverture de l'accueil pour aérer la salle et se laver les mains.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter les mesures de distanciation sociale (plus d'un mètre entre les personnes.)

Les parents devront au préalable avoir inscrit leur enfant à nos services. Dans le cas contraire, les enfants ne seront pas acceptés.

Les familles ne pourront plus signer le document d'entrée ou de sortie : l'animateur notera lui-même le nom et le prénom de l'enfant ainsi que l'heure d'arrivée ou de départ.

A leur arrivée, les enfants devront aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant la distanciation sociale. Du gel hydro alcoolique pourra également être proposé pour éviter l'encombrement des sanitaires si plusieurs enfants arrivent en même temps.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux enfants de ne pas toucher les poignées de portes et les interrupteurs. Les portes des salles resteront donc ouvertes.

La distance entre les porte-manteaux est insuffisante, par conséquent les enfants mettront leurs affaires au dos de leur chaise. Les cartables seront également placés au sol à côté de leur table.

Durant l'accueil, les enfants seront installés dans les salles prévues pour le périscolaire sur des tables par groupe classe et pourront bénéficier d'activités ou de jeux respectant les gestes sanitaires et de distanciation sociale.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures)

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, journaux, crayons..) est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que l'objet soit isolé 24h avant réutilisation)



Nous demanderons aux familles de bien vouloir munir leurs enfants d'un sac à dos avec bouteille d'eau, trousse de feutre/crayon...

Les parents dont les enfants seront inscrits recevront la liste des fournitures conseillées.

A la fin de l'accueil, les enfants iront à nouveau se laver les mains les uns après les autres en respectant les marquages au sol et le déplacement en file indienne, chaque enfant étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent pour maintenir la distance de protection nécessaire.

Les animateurs veilleront également à respecter cette distance avec les enfants. S'il ne peut pas, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique après s'être occupé d'un enfant. L'enfant fera de même.

Pour le transfert à l'école, les enfants seront acheminés au lieu de rassemblement désigné par les écoles selon leurs classes.

➔ **PAUSE MERIDIENNE :**

La restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels.

Les enfants devront se laver les mains au savon avant et après le repas.

Les flux et la densité des mineurs sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes de mineurs, pour les mineurs de moins de six ans.

Pour les mineurs de plus de six ans, lorsque le respect de la distance d'un mètre est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les mineurs d'un même groupe ensemble, toujours à la même table, et dans la mesure du possible laisser une table vide entre les différents groupes.

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de six ans, il est demandé aux parents de fournir un sachet individuel, type sac de congélation, pour que les enfants puissent stocker leur masque pendant la prise de repas. A la fin du repas, les enfants devront remettre leur masque avant de sortir de la cantine.

Les élèves se déplaceront dans la salle en respectant la distance d'un mètre entre eux.

Les tables devront impérativement être désinfectées avant chaque repas, entre deux élèves et après le repas.

Après le repas les animateurs emmènent les enfants soit dans les cours de récréation soit dans les salles de périscolaires. Il conviendra de s'assurer que ces salles soient désinfectées avant et après l'utilisation.

Les récréations ou temps libres sont organisées par groupe classe, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

Pour la reprise de l'école l'après-midi, les enfants fréquentant la cantine seront accueillis par les enseignants en même temps que les externes. Ils devront alors se ranger comme les autres à l'endroit prévu.



PÉRISCOLAIRE DU SOIR :



Toutes les modalités d'accueil énoncé ci-dessus lors du périscolaire le matin le seront également pour le périscolaire le soir.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes.)

Les familles ne pourront plus signer le document d'entrée ou de sortie pour le périscolaire soir. L'animateur notera le nom et prénom de l'enfant ainsi que l'heure d'arrivée ou de départ.

Les enfants seront récupérés directement dans les salles de classe par les animateurs. Puis conduit jusqu'aux toilettes pour le lavage des mains tout en respectant le marquage au sol. Un à un les enfants rejoindront la salle du périscolaire.

Arrivé au périscolaire les enfants seront installés comme le midi par table de groupe classe et garderont toujours les mêmes tables. Le goûter sera fourni par Léo Lagrange, et distribué aux enfants par les animateurs. Comme la distribution, le débarrassage sera effectué par les animateurs. Ils passeront dans les rangs avec la poubelle pour que chaque enfant puisse jeter ses déchets en respectant les distances de sécurité. Les enfants devront se laver les mains avant et après le goûter.

A la suite du goûter, pour les plus grands, nous proposerons un soutien à la scolarité. Pour les autres, nous proposerons des activités et jeux adaptés au respect des gestes barrières.

Comme pour le matin, les familles devront attendre à l'extérieur des établissements pour récupérer leurs enfants.

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Une fois la famille arrivée, l'enfant ira se laver les mains, récupérera ses affaires puis pourra rejoindre sa famille à l'extérieur.

Une animatrice se chargera de la désinfection des jouets et objets utilisés après chaque usage.

Les intervenants ponctuels au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admis dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières. Ils doivent être munis de masques et procéder au lavage des mains à l'entrée.

➔ L'ACCUEIL DU MERCREDI

Un accueil sera proposé le mercredi, selon les mêmes modalités qu'habituellement, avec 3 formules possibles : un accueil le matin avec le repas, un accueil l'après-midi uniquement ou un accueil à la journée complète.

L'accueil des maternelles se fera sur l'école Édouard Herriot maternelle au 262 rue Louis Gracin et l'accueil des élémentaires se fera sur l'école Édouard Herriot primaire au 100 rue Louis Gracin.

Chaque groupe restera de son côté de l'école



L'accueil des maternelles se fera par la porte blanche devant l'établissement, de la même manière que lors des périscolaires (les familles restent à l'extérieur, respectant la distanciation, l'enfant ira se laver les mains dès son arrivée, puis rejoindra la salle attribuée à son groupe).

L'accueil des élémentaires se fera par la porte blanche devant l'établissement, les familles restent à l'extérieur en respectant la distanciation, l'enfant ira se laver les mains dès son arrivée puis rejoindra la salle de classe attribuée à son groupe.

Les repas seront pris à la cantine Herriot de la même façon que la pause méridienne la semaine.

Un premier service pour les enfants de moins de six ans, par table et par groupe séparé, un deuxième service sera effectué pour les enfants de plus de six ans dans les mêmes conditions que les maternelles.

Un lavage des mains rigoureux sera effectué avant et après les repas.

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de six ans, il est demandé aux parents de fournir un sac individuel, type sac de congélation, pour que les enfants puissent stocker leur masque pendant la prise de repas. A la fin du repas, les enfants devront remettre leur masque avant de sortir de la cantine.

La sieste s'effectuera dans les lits dans le dortoir, les parents devront fournir un drap et couverture individuelle et nominative. Les lits seront désinfectés à l'issue de la sieste par notre personnel d'entretien.

Le goûter sera distribué par les équipes d'animation, les enfants devront se laver les mains avant et après le goûter.

La sortie s'effectuera par les mêmes portes que l'accueil, les familles resteront de nouveau à l'extérieur, l'enfant sera invité à se laver les mains, récupérer ses affaires et rejoindre sa famille.

Les activités proposées respecteront les gestes barrières et l'ensemble des jeux collectifs et de contacts seront proscrits. Les parents dont les enfants seront inscrits recevront la liste des fournitures conseillées. Les enfants pourront utiliser certains jouets préalablement sélectionnés par les équipes d'animation, ils ne pourront pas se prêter le jouet, une fois le jouet utilisé, il devra être placé dans un bac dédié, et ne pourra plus être utilisé avant désinfection ou mise en isolation.

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchés par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignets de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

3. MISE EN OEUVRE

Des réunions avec toute l'équipe Léo Lagrange ont été organisées pour que chacun ait le bon comportement et les bons gestes réflexes à mettre en place avec les enfants.

Les protocoles sanitaires seront distribués à l'ensemble des salariés.

Des modules de formation obligatoires sur les gestes barrières ont été organisés à destination des salarié.e.s.

4. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID19 chez les mineurs ou un membre du foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ayant été testés positivement au COVID19 ou dont un membre du foyer a été testé positif ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Les accueils sont équipés de thermomètre pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

a) En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant :

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Poursuite et respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le référent de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'enfant après un temps de latence de quelques heures.

En cas de test positif :

- Information de la direction, qui informera la mairie et les équipes enseignantes. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres enfants et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académique.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement

b) En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Poursuite et respect impératif des mesures barrières
- Rappel par le référent de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'adulte après un temps de latence de quelques heures.

En cas de test positif :

- Information de la direction qui informera la mairie et les équipes éducatives. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des enfants et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.